



# Note d'information relative au programme DYNAMIC BOIS

## Bilan d'avancement intermédiaire

ADEME, Direction Productions et Énergies Durables  
 Service Forêt, Alimentation et Bioéconomie  
 Contact : Alba DEPARTE

Juillet 2018

La loi sur la transition énergétique fixe l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à 38 % dans la consommation finale de chaleur à l'horizon 2030. Il repose en partie sur la biomasse issue de la forêt et implique d'en développer fortement l'exploitation dans le cadre d'une gestion durable des massifs forestiers.

Lors de la signature du contrat stratégique de filière bois en décembre 2014, et à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, il a été décidé d'élargir le périmètre du Fonds Chaleur aux actions de mobilisation de bois et de reboisement afin de sécuriser l'approvisionnement des installations de production de chaleur financées par ce fonds.

Deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) DYNAMIC BOIS ont été successivement lancés en 2015 et 2016 par l'ADEME, en partenariat avec le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les deux appels visaient à faire émerger des projets territoriaux et collaboratifs qui permettent de mettre en œuvre des actions innovantes et structurantes de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur et pour les autres filières utilisatrices, tout en améliorant la qualité des peuplements forestiers. L'enjeu est d'impulser une nouvelle dynamique et permettre l'émergence de projets exemplaires transférables dans d'autres territoires. La mise en place de DYNAMIC BOIS témoigne d'une volonté politique forte de l'État de soutenir les filières bois et plus spécifiquement l'amont forestier.

**Cette note a vocation à fournir le second bilan intermédiaire des AMI DYNAMIC BOIS 2015 et 2016, avec un focus sur les actions réalisées sur l'année 2017.**

### Chiffres clés et répartition géographique des projets sélectionnés en 2015 et 2016

**Chiffres clés**

- **43 projets**
- Aide: **56 M€**  
≈ 1,3 M€ aide / projet
- Coût total: **148 M€**
- **38 205 ha** en amélioration de peuplement
- **+ 3 à 4 Mt** de bois suppl. pour les chaufferies Fonds Chaleur sur 4 ans
- Plus de **200 acteurs** et des **milliers de propriétaires mobilisés**



# 1. SYNTHÈSE GLOBALE

## 1.1. Résultats de la sélection des AMI 2015 et 2016

La filière bois s'est fortement mobilisée pour répondre aux AMI DYNAMIC BOIS. 129 projets ont été déposés et 43 d'entre eux ont été retenus. Ils bénéficient d'une aide de 55 M€ sur une durée de 3 ans pour un coût total des opérations de 148 M€.

Les projets s'appuient sur un collectif d'acteurs couvrant la chaîne de mobilisation et d'approvisionnement de bois et s'articulent autour de trois axes: investissements matériels et immatériels, actions d'animation et études et amélioration des peuplements forestiers dans le cadre d'une gestion durable.

Les opérations sylvicoles prévues visent notamment la conversion ou la transformation des taillis et accrues forestiers en futaies. Ces actions permettent à court terme de mobiliser de la biomasse, destinée entre autres à la production d'énergie, et à plus long terme d'orienter les massifs vers une production de bois d'œuvre de qualité et une séquestration accrue de carbone en forêt. Afin d'accompagner la mise en place des opérations sylvicoles dans les meilleures conditions, les projets sélectionnés prévoient la mise en œuvre d'actions d'animation et de concertation au sein des territoires visant les propriétaires forestiers, les collectivités ou encore le grand public. Enfin, des investissements matériels et immatériels vont permettre de moderniser la chaîne de collecte de la biomasse et de favoriser une meilleure organisation de la filière (machines de récolte de bois, zones de stockage, matériels de préparation et de conditionnement du combustible, etc.).

Les enjeux environnementaux et la mise en place de pratiques de gestion durable ont été pris en compte dans les critères de sélection des AMI et font l'objet d'un suivi pendant la phase de réalisation des projets. Ainsi, des associations environnementales sont parfois associées aux projets et un diagnostic sylvicole et environnemental est réalisé avant tout démarrage des actions d'amélioration des peuplements. Ce diagnostic formule des recommandations sur les choix de gestion sylvicole, les essences plantées ainsi que sur les mesures à adopter pour une bonne prise en compte de la biodiversité et de la protection des paysages.

<b>Nombre de projets déposés</b>	129
<b>Nombre de projets retenus</b>	43
<b>Coût total</b>	148 M€
<b>Montant d'aide</b>	56 M€
<i>Dont aide destinée aux actions d'animation et d'investissement (Fonds Chaleur)</i>	35 M€
<i>Dont aide destinée aux actions d'amélioration des peuplements (50% Fonds Chaleur, 50% FFTE)</i>	21 M€
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	Plus de 200
<b>Objectifs</b>	
<b>Volume de bois supplémentaire mobilisé pour les chaufferies Fonds Chaleur</b>	+ 3 à 4 Mt / 4 ans
<b>Surface améliorée totale (ha)</b>	38 205 ha
<i>Dont conversion (renouvellement de peuplements existants par régénération naturelle)</i>	6 137 ha
<i>Dont transformation (renouvellement de peuplements existants par plantation)</i>	11 198 ha
<i>Dont balivage (amélioration de peuplements existants (désignation de tiges d'avenir, détournage...))</i>	20 870 ha

## 1.2. Avancement des projets et principaux enseignements

Préambule : ce bilan a été réalisé à partir des informations transmises par les partenaires des projets dans le cadre des bilans annuels des actions réalisées en 2016 puis 2017. Une analyse plus approfondie sera menée à la fin des projets pour dégager les enseignements de l'expérimentation DYNAMIC BOIS.

### 1.2.1. Synthèse générale

La mise en place de Dynamic Bois a généré des attentes très fortes au sein de la filière, qui a su se mobiliser pour présenter des projets structurants, ancrés dans les territoires. **L'ensemble des acteurs de la filière partage l'intérêt de ce dispositif, programme qui offre un cadre fédérateur autour des enjeux de mobilisation de bois et de reboisement.** 42 des 43 projets engagés en 2015 et 2016 sont en cours de déploiement de leur programme d'actions<sup>1</sup>.

**A mi-parcours de l'avancement global du programme DYNAMIC BOIS** (la première vague de projets a démarré début 2016 et la seconde vague se terminera fin 2019), **on constate un avancement hétérogène des différents volets d'actions** (amélioration des peuplements, investissements et animation).

**Le volet amélioration des peuplements rencontre des difficultés dans sa réalisation et son état d'avancement est très faible (DYNAMELIO). Seulement 5% de l'enveloppe financière de 21 M€ dédiée à ces actions sont aujourd'hui engagés. Si la dynamique actuelle se poursuit, on s'attend à ce que les crédits ne soient que partiellement consommés à la fin du programme.** Les principales explications évoquées par les partenaires sont les suivantes :

- **Un frein majeur : la conjoncture économique peu favorable au marché de la plaquette forestière** depuis le démarrage des projets, qui impacte négativement le dépôt de dossiers de travaux forestiers (demande insuffisante, accumulation de stocks de plaquettes forestières). Dans ce contexte où les recettes attendues liées à la vente de bois énergie dans le cadre des chantiers sylvicoles sont plus faibles que prévue, l'aide est souvent considérée comme peu incitative par les propriétaires, qui souhaitent aboutir à des opérations économiquement équilibrées dès l'investissement dans le renouvellement ;
- **Le montage des dossiers considéré trop complexe par les opérateurs, et des délais maximaux d'instruction des aides jugés peu compatibles avec la réalité du marché** du bois énergie et les attentes des propriétaires. *A noter : les délais réels d'instruction sont en moyenne largement inférieurs aux délais maximaux prévus dans l'instruction technique (2 mois en moyenne, à comparer au délai maximal de 6 mois entre la date de complétude du dossier et l'engagement juridique).*
- **Une mobilisation des propriétaires forestiers souvent plus difficile et plus longue que prévue**, et ce malgré les actions d'animation mises en place par les partenaires ;
- **Un dispositif de dépôt et d'instruction des dossiers jugé complexe par les professionnels et les propriétaires** (critères d'éligibilité, circuit d'instruction...). A noter : bien que cadrage technique et administratif du dispositif ait été finalisé à l'été 2017, cela n'a pas généré le flux escompté dans le dépôt de dossiers d'amélioration des peuplements ;
- **Des critères d'éligibilité des dossiers nationaux préexistants** (exemples : surface de 4 ha et seuil de 1000€ d'aide minimum) **et régionaux jugés restrictifs** par certains partenaires, qui limiteraient le

---

<sup>1</sup> Un projet abandonné en région Hauts de France : DYNAMIC NESLE.

nombre potentiel de dossiers déposés. *A noter : des dérogations concernant certains critères ont été apportées et formalisées au travers des notes de cadrage régionales ;*

- **L'existence d'autres dispositifs régionaux d'aide à l'amélioration des peuplements** parfois plus attractifs (taux d'aide supérieurs) et plus simples dans le montage du dossier d'aide ;

**Les deux volets du programme dédiés aux investissements matériels et aux actions d'animation avancent conformément au prévisionnel et 90% des 35 M€ de crédits Fonds Chaleur dédiés à ces actions ont été engagés.** On note toutefois un ralentissement dans l'engagement des projets d'investissements en 2017 par rapport à 2016. Les principaux enseignements sont les suivants :

- **Investissements matériels : la majorité des principaux investissements prévus sur la durée des projets ont été réalisés** (plateformes, équipements d'exploitation forestière et de tri / préparation des combustibles). L'ensemble de ces investissements permettent d'améliorer la performance de la chaîne de mobilisation du bois et d'approvisionnement des chaufferies. Quelques entreprises partenaires des projets ont cependant décalé certains investissements matériels prévus face à la conjoncture économique peu favorable au marché du bois énergie.
- **Animation et études : les partenaires partagent le constat d'un impact très positif du programme sur la structuration des filières de mobilisation du bois grâce aux collaborations mises en place au sein des partenariats.** La réalisation d'actions de communication, de réunions d'information, d'études et de formations permet d'accompagner la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de la filière (élus et grand public) et la montée en compétence et le partage de connaissances entre les professionnels.

En conclusion, il est déjà possible grâce à ce bilan intermédiaire d'identifier les principaux points positifs et les difficultés qui freinent aujourd'hui l'avancement des projets. Les retours des partenaires sont globalement positifs sur les actions d'animation et d'investissements matériels, qui répondent à leur objectif de structuration de la filière autour de l'enjeu de mobilisation de bois et de renouvellement des peuplements d'une part, et à la modernisation des équipements la chaîne d'approvisionnement d'autre part. Ce constat témoigne de la réactivité des acteurs de la filière et de leur capacité de mobilisation. On note cependant une difficulté des partenaires pour mobiliser les propriétaires forestiers dans le dépôt de dossiers d'amélioration des peuplements. Bien que le dispositif financier soit en place, très peu de dossiers de demande d'aide ont été déposés au regard des objectifs définis dans les projets et des enveloppes budgétaires disponibles. Parmi les éléments explicatifs de ce bilan, on peut souligner les points suivants : un contexte économique peu favorable et le souhait des propriétaires d'aboutir à des opérations équilibrées économiquement dès l'investissement, la mauvaise perception du dispositif par les propriétaires qui le jugent complexe, l'existence d'autres dispositifs d'aide publique en région parfois plus attractifs.

Bien que la conjoncture économique défavorable soit un facteur explicatif clé permettant d'expliquer le faible intérêt des propriétaires forestiers pour le dispositif, il sera nécessaire d'analyser plus finement les autres facteurs identifiés afin de pouvoir les pondérer et tirer les enseignements de cette expérimentation fin 2019.

La possibilité de prolonger les contrats des projets 2015 a été donnée afin que les partenaires puissent bénéficier d'une année supplémentaire pour mener à bien leurs actions, et tout particulièrement déposer des dossiers d'aide à l'amélioration des peuplements.

### 1.2.2. Bilan financier global au 27/03/2018

	Origine des crédits	Aide prévisionnelle	Montant engagé
Actions d'animation et d'investissements matériel	Fonds Chaleur	35 M€	90%
Actions d'amélioration des peuplements (DYNAMELIO)	Fonds Chaleur (FC) Fonds ESTE	21 M€ (10 M€ ESTE / 11 M€ FC)	5% (1% FC / 10% ESTE)

### 1.2.3. Amélioration des peuplements

A la date du 27 mars 2018, 234 dossiers de demande d'aide ont été créés sur la plateforme, et 104 d'entre eux ont été transmis aux services instructeurs. Ces dossiers couvrent une surface de 1 211 hectares, soit une moyenne de 11,6 hectares par dossier transmis, et permettront de mobiliser 92 901 tonnes de bois énergie. **81 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 1 071 k€.** Les indicateurs de suivi de chantier de la plateforme permettent de comptabiliser 11 dossiers réalisés à ce jour, dont 4 sont payés.

#### Suivi temps réel national - Amélioration des peuplements

OBSERVATOIRE DYNAMIC BOIS	Nombre de dossiers	Surface totale	Surface en conversion	Surface en amélioration	Surface en transformation	Volume Bois énergie (T)
Dossiers créés DYNAMELIO	234	2 612	33	1 049	1 311	145 440
Dossiers transmis aux DDT(M) DYNAMELIO	104	1 211	6	473	719	92 901
Dossiers accordés par l'ADEME DYNAMELIO	81	1 016	6	409	588	75 352
Dossiers réalisés DYNAMELIO	11	53	0	17	37	10 954

Parmi les 1 016 hectares améliorés (dossiers d'aide accordés), 59% concernent des travaux de transformation (plantations), 40% des travaux d'amélioration (détourage, balivage...) et 1% des travaux de conversion (régénération naturelle).

La répartition géographique des 81 dossiers d'aide accordés est la suivante : Nouvelle-Aquitaine (26), Bourgogne Franche-Comté (21), Grand Est (13), Pays de la Loire (11), Hauts-de-France (6), Auvergne Rhône Alpes (3) et Centre-Val de Loire (1).

Les 43 projets lauréats Dynamic Bois (2015 et 2016) disposent d'une enveloppe financière DYNAMELIO proportionnée aux objectifs d'amélioration des peuplements ciblés par les partenaires. Le niveau de consommation des enveloppes financières dédiées à l'amélioration des peuplements des projets DYNAMIC BOIS est le suivant :

- Entre 20 et 40% pour 4 projets (53 dossiers DYNAMELIO accordés);
- Entre 5 et 20% pour 7 projets (24 dossiers DYNAMELIO accordés);
- < 5% pour 32 projets (4 dossiers DYNAMELIO accordés).

Ce volet a pris un retard très important. A mi-parcours de la durée globale du programme DYNAMIC BOIS (début 2016 – fin 2019), seule 5% de l'enveloppe financière dédiée à cette action a été engagée. Plusieurs explications sont mises en avant par les partenaires des projets pour expliquer le retard sur ce volet :

- **La conjoncture économique est peu favorable au marché de la plaquette forestière depuis le démarrage des projets.** La succession d'hivers doux et le prix du gaz bas ont engendré une demande en bois énergie plus faible que prévue (consommation moindre des chaufferies existantes et mise en service de nouvelles installations retardée) et l'accumulation de stocks importants de plaquettes forestières (2 ans de stock d'avance dans certaines régions selon les partenaires). Le premier AMI a

été lancé à la suite d'une période de tension sur le marché de ce combustible, dont le prix a atteint un pic en 2014. La conjoncture économique depuis 2015 a entraîné une baisse du prix de la plaquette forestière dans certaines régions relativement à ce pic. Cette baisse a impacté directement les projets DYNAMIC BOIS, entraînant parfois une démobilitation des partenaires (gestionnaires et exploitants) et des propriétaires forestiers, l'aide DYNAMELIO étant jugée peu incitative dans ce contexte économique. Les propriétaires souhaitent en effet aboutir, grâce à l'aide, à un équilibre entre les dépenses d'une part et les recettes et l'aide d'autre part dès l'investissement. Les coordinateurs font part de la difficulté des partenaires à atteindre cet équilibre à cause du cumul de plusieurs facteurs: vente des bois générant des recettes faibles (peuplements de faible valeur économique, marché peu favorable de la plaquette forestière) et dans certaines régions, un surcoût lié aux protections gibier qui n'entrent qu'en partie dans les dépenses éligibles.

- **Malgré les actions d'animation mises en place par les partenaires, la mobilisation des propriétaires forestiers pour monter des dossiers s'avère souvent plus difficile et plus longue que prévue.**
  - **En forêt privée**, le démarchage des propriétaires est souvent difficile et l'efficacité des différents modes de prospection déployés n'est pas toujours au rendez-vous (courriers, appels téléphoniques, réunions d'information...). Certains partenaires soulignent également la difficulté rencontrée pour intéresser et mobiliser des propriétaires dont la forêt n'est pas gérée depuis une longue période, tout particulièrement les détenteurs d'une petite surface (<10 ha). Le temps nécessaire pour sensibiliser les propriétaires à la gestion durable et au renouvellement de leur forêt avant d'aboutir à la prise de décision de l'investissement semble souvent peu compatible avec la durée des projets Dynamic Bois. Certains partenaires ont également souligné un intérêt parfois faible des propriétaires pour le dispositif, et tout particulièrement pour les démarches collectives du fait des questions de responsabilité que cela peut générer : PSG concertés, regroupement de chantiers... Enfin, certains propriétaires se disent inquiets face à l'augmentation des aléas climatiques (tempêtes, sécheresses, maladies) et peu enclins à investir dans ce contexte où le risque d'échec des travaux d'amélioration des peuplements est augmenté.
  - **En forêt communale**, le contexte de la réforme territoriale est jugé peu favorable à l'investissement des collectivités dans des travaux sylvicoles, sujet qui est souvent jugé non prioritaire.
- **Le dispositif d'instruction des dossiers d'aide et les éléments de cadrage ont été mis à disposition tardivement (DYNAMELIO).**
  - Le dispositif d'instruction des dossiers d'aide, qui s'appuie sur le logiciel OSIRIS de l'ASP, est opérationnel depuis le 26 avril 2017. Ce retard s'explique par le temps nécessaire à la mise en place d'un dispositif nouveau et multi-partenarial (régime d'aide spécifique notifié à la Commission européenne, conventions entre les financeurs et opérateurs, développement d'un logiciel d'instruction ad-hoc).
  - Les critères régionaux de sélection des dossiers ont été formalisés tardivement dans des notes de cadrage régionales, pour la plupart courant de l'été 2017. La concertation demandée pour la définition de ces critères entre les services de l'Etat et les partenaires des projets a parfois retardé leur définition. Ce travail a par ailleurs été impacté par un exercice mené parallèlement par le MAA et les DRAAF pour définir dans le cadre d'arrêtés préfectoraux « matériel forestier de reproduction » (MFR) des densités minimales de plants à respecter lors de reboisement en plein bénéficiant d'aides publiques. Cet exercice s'est difficilement articulé avec le programme DYNAMIC BOIS, des densités de plantation ayant déjà été actées dans le cadre des projets. Des dérogations ont été données pour les projets DYNAMIC BOIS.

- **Les critères d'éligibilité des dossiers, nationaux et régionaux, sont jugés restrictifs par certains partenaires et limiteraient le nombre potentiel de dossiers déposés.**
  - Les partenaires craignent aujourd'hui de ne pas atteindre leurs objectifs en termes de surface améliorée. Certains précisent que leur méconnaissance d'une partie des critères en amont du dépôt des dossiers (critères régionaux), les a amenés à surestimer le potentiel de dossiers par rapport à ce qui est effectivement éligible aujourd'hui, le contexte économique impactant également ce potentiel. Les enveloppes financières dédiées au volet amélioration des peuplements ne seront a priori pas dépensées dans leur intégralité.
  - Exemples de critères, qui relèvent de la réglementation nationale relative aux aides d'Etat sur les investissements forestiers et sont jugés restrictifs par certains partenaires :
    - Surface forestière concernée par les travaux de 4 hectares minimum : dans certaines régions où la propriété forestière est très morcelée, il existerait d'après les opérateurs économiques un potentiel important de chantiers de taille inférieure à 4 ha qui seraient viables économiquement ;
    - Montant de la subvention publique de 1000 euros minimum : dans certaines régions, ce seuil serait difficile à atteindre pour les dossiers d'amélioration (éclaircie, balivage, détournage) car le coût de ces travaux à l'hectare est faible. Certains partenaires indiquent que cette règle implique qu'ils déposent des dossiers dont la surface des travaux est très importante par rapport à la réalité de leurs chantiers (plus de 20 hectares) ;
    - Les densités de plantation en plein initiales à respecter sont jugées trop élevées par quelques partenaires.
- **Les partenaires jugent le montage des dossiers trop complexe et s'inquiètent des délais maximaux d'instruction des dossiers, qu'ils jugent peu compatibles avec la réalité du marché du bois énergie et les attentes des propriétaires.**
  - Bien qu'ils bénéficient d'aides à l'animation pour mobiliser et accompagner les propriétaires dans le montage de leurs dossiers, les gestionnaires jugent la procédure de dépôt trop complexe au regard des bénéfices attendus (formulaire de demande d'aide dématérialisé sur la plateforme de suivi et dossier papier à envoyer au service instructeur, appropriation des critères régionaux).
  - Les partenaires s'inquiètent des délais maximaux entre la transmission du dossier au service instructeur au service instructeur et l'accord de subvention (8 mois). Il faut cependant noter les premiers retours d'expérience sur l'instruction des dossiers qui montrent que les délais d'instruction réels sont bien inférieurs, 3 mois en moyenne entre la date de complétion du dossier et l'engagement du contrat.
- **DYNAMELIO pâtit d'une perception négative générale des dispositifs d'aide publique à l'amélioration des peuplements préexistants par les gestionnaires et propriétaires.**
  - Les opérateurs économiques s'attendaient à un dispositif d'aide à l'amélioration des peuplements simplifié par rapport aux dispositifs publics préexistants, jugés complexes ;
  - Quelques opérateurs ont pu connaître par le passé des difficultés pour récupérer les aides attribuées. Ceci est à l'origine d'une crainte de quelques opérateurs économiques qu'un dossier instruit positivement puisse aboutir à un non-versement de l'aide ou à un délai de versement très long. Cependant, on constate que pour les 4 dossiers DYNAMELIO payés (sur les 11 réalisés), le délai entre l'accord de paiement la liquidation de l'aide varie entre 15 jours et 3 mois, ce qui devrait rassurer les opérateurs ou propriétaires inquiets.

- L'existence d'autres dispositifs régionaux d'aide à l'amélioration des peuplements parfois plus attractifs (taux d'aide supérieurs) a été évoqué comme une raison pouvant expliquer le faible nombre de dossiers déposés dans certaines régions;
- Un seul dossier groupé déposé par un OGEC était engagé au moment de la réalisation de ce bilan. Les modalités de justification des dépenses auprès de l'ASP sont jugées limitantes par les OGEC qui réalisent leurs travaux en régie (impossibilité de recourir à l'auto-facturation).

#### 1.2.4. Investissements matériels et immatériels

##### Lauréats 2015, année 2 sur 3

Investissements	Objectif sur 3 ans	Réalisé 2016	Réalisé 2017	% réalisé / objectif
Plateformes	37	18	2	54%
Matériels d'exploitation forestière	62	34	18	84%
Equipements de préparation / tri des combustibles	24	16	4	83%
Aires de dépôt	341	19	10	9%
Progiciels intégrés	5	1	1	40%

##### Lauréats 2016, année 1 sur 3

Investissements	Objectif sur 3 ans	Réalisé 2017	% réalisé / objectif
Plateformes	22	3	14 %
Matériels d'exploitation forestière	25	19	76 %
Equipements de préparation / tri des combustibles	17	0	0 %
Aires de dépôt	334	10	3 %
Progiciels intégrés	2	0	0 %

- Lauréats 2015 : les principaux investissements prévus sur la durée des projets ont été réalisés (plateformes, équipements d'exploitation forestière et de tri / préparation des combustibles). L'ensemble de ces investissements permettent d'améliorer la performance de la chaîne de mobilisation du bois et d'approvisionnement des chaufferies. La création d'aires de dépôt en forêt est moins avancée, ce qui s'explique à la fois par le retard pris sur le volet amélioration des peuplements et par l'existence dans certaines régions de dispositifs d'aide publique plus attractifs.  
Lauréats 2016 : en dehors des investissements pour des matériels d'exploitation forestière, le nombre de réalisations pour la première année de programmation est plus faible que pour les lauréats 2015. On constate un démarrage plus lent qui pourrait s'expliquer par la conjoncture économique peu favorable.
- Certaines entreprises partenaires des projets ont décalé leurs investissements matériels prévus face à la conjoncture économique peu favorable au marché du bois énergie. Quelques entreprises ont également abandonné les investissements prévus, pour des raisons économiques (contexte défavorable à la filière bois énergie) ou stratégiques (évolution des orientations de l'entreprise). Ces abandons restent cependant marginaux (évalués à environ 1,5 M€ d'aide non consommée).
- Quelques projets ciblaient la mobilisation de déchets verts et d'élagage pour la fabrication de plaquettes paysagères. Dans un contexte où les plaquettes forestières sont abondantes, certains partenaires signalent des difficultés à trouver des débouchés auprès des installations Fonds chaleur, qui préfèrent s'approvisionner en plaquettes forestières ou encore issues de broyat de bois classe A.
- Les partenaires signalent leur difficulté à assurer une traçabilité du bois jusqu'à l'utilisateur final, qui permet ensuite de mesurer l'atteinte des objectifs en matière de mobilisation de bois pour les chaufferies du Fonds Chaleur. Les exploitants ne connaissent pas toujours l'utilisateur final de leurs

bois, vendus à des opérateurs intermédiaires. Pour les coordinateurs des projets, ils signalent qu'il est difficile d'avoir une vision globale à l'échelle du projet du bois supplémentaire mobilisé pour les chaufferies Fonds Chaleur sachant qu'il existe un risque important de doubles comptages, les bois pouvant transités par différents équipements soutenus dans le cadre du projet (équipements forestiers, plateformes...). Ainsi, on constate que le remplissage de ces indicateurs est très hétérogène et reflète directement la connaissance des partenaires de leur écosystème et de la qualité des informations qu'ils échangent. Certains projets développent des systèmes permettant d'améliorer la traçabilité des bois.

### 1.2.5. Actions d'animation, de communication et études

#### Lauréats 2015, année 2 sur 3

	2017	2016	TOTAL
<b>Structures de regroupement créées</b>	12 associations syndicales (1544 ha)	2	14
	9 regroupements informels (73 ha)	2	11
	0 groupement forestier	1	1
	0 GIEEF	2	2
<b>Nouveaux documents de gestion durable et bonnes pratiques de gestion</b>	159 PSG simples (8 995 ha)	45	204
	4 PSG concertés (2898 ha)	2	6
	12 aménagements forestiers (196 ha)	2	14
	17 avenants à des DGD existants (243 ha)	9	26
	172 adhésions à des codes de bonnes pratiques sylvicoles (1 644 ha)	205	377
	32 adhésions à des RTG (303 ha)	29	61
<b>Animation et formation</b>	Plus de 40 formations collectives	+ de 60	+ de 100
	12 chantiers vitrines	15	27
	Plus de 700 réunions d'information et visites de terrain chez des propriétaires forestiers	+ de 200	+ de 800
<b>Communication</b>	65 événements organisés	70	135
	60 articles de presse	50	110
	30 supports (affiches, panneaux, flyers)	50	80

#### Lauréats 2016, année 1 sur 3

	2017
<b>Structures de regroupement créées</b>	1 association syndicale (15 ha)
	11 regroupements informels (46 ha)
	0 groupement forestier
	0 GIEEF
<b>Nouveaux documents de gestion durable et bonnes pratiques de gestion</b>	16 PSG simples (1 321 ha)
	1 PSG concerté (115 ha)
	0 aménagement forestier
	3 avenants à des DGD existants (104 ha)
	10 adhésions à des codes de bonnes pratiques sylvicoles (95 ha)
	8 adhésions à des RTG (111 ha)
<b>Animation et formation</b>	Plus de 14 formations collectives
	10 chantiers vitrines
	Plus de 600 réunions d'information et visites de terrain chez des propriétaires forestiers
<b>Communication</b>	73 événements organisés
	60 articles de presse
	55 supports (affiches, panneaux, flyers)

- Le constat est partagé sur l'impact très positif de Dynamic Bois sur la structuration des filières de mobilisation du bois grâce aux collaborations mises en place au sein des partenariats. La synergie entre les acteurs de la filière est renforcée grâce à la réalisation de travaux collectifs tout au long des

projets. Des collaborations innovantes sont établies entre les gestionnaires des forêts privées et publiques, entre les acteurs de la filière et les associations environnementales...

- Le nombre de nouvelles structures regroupées et de documents de gestion durable créés en première année sont plus faibles que pour les lauréats 2015, ce qui confirme un démarrage plus lent de la seconde vague de lauréats.
- Les démarches collectives d'animation contribuent à la mobilisation des propriétaires forestiers même si la décision d'investir peut prendre du temps et ne pas aboutir à un dépôt de dossiers dans le délai des projets DYNAMIC BOIS. Les visites directement chez les propriétaires permettent notamment de les sensibiliser aux enjeux de gestion durable de leurs forêts.
- La réalisation d'actions de communication, de réunions d'information, d'études et de formations destinées aux professionnels, aux élus ou au grand public permet d'accompagner la sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux de la filière, la montée en compétence (qualification des opérateurs) et le partage de connaissances entre les professionnels (nouvelles techniques de mobilisation du bois, etc.).
- La prise en compte des enjeux environnementaux est assez hétérogène en fonction des projets. L'ensemble des projets doit réaliser un diagnostic sylvicole et environnemental avant de pouvoir déposer des dossiers d'amélioration des peuplements. Ce diagnostic a été achevé pour la plupart des projets au cours de leur première année. Certains partenaires font également la promotion active de la certification forestière afin d'atteindre les objectifs en volume de bois certifié définis par projet. Certains consortiums vont plus loin dans la prise en compte des enjeux environnementaux grâce à la mise en place de partenariats innovants avec des associations de protection de la nature. Des mesures intéressantes de protection de la biodiversité ou de la qualité des sols et des cours d'eau sont alors mises en place dans le cadre des chantiers sylvicoles grâce à ces collaborations.
- Les actions d'animation permettent de mobiliser du bois supplémentaire pour les chaufferies provenant de gisements hors forêt (plaquettes bocagères ou paysagères) ou de parcelles forestières qui ne bénéficient pas nécessairement de crédits DYNAMELIO. Pour les ressources forestières, les chantiers sylvicoles sont soit autofinancés, soit ils bénéficient d'aides provenant d'autres dispositifs d'aide privés ou publics (ex : aides des conseils régionaux). Les informations transmises par les partenaires des projets sont aujourd'hui insuffisantes pour analyser finement la part des différentes sources de financement mobilisées pour ces dossiers ne bénéficiant pas de crédits DYNAMELIO.
- Les démarches de mobilisation de biomasse en milieu bocager nécessitent une animation soutenue et un contexte local favorable permettant d'assurer la viabilité économique de l'exploitation de cette ressource (installation d'une chaudière par l'agriculteur ou une collectivité proche par exemple).
- L'avancement de quelques projets a été impacté par les mouvements de personnel chez certains partenaires (animateurs, chargés de mission), qui ont ralenti l'avancement des actions d'animation pendant la période de vacance des postes.